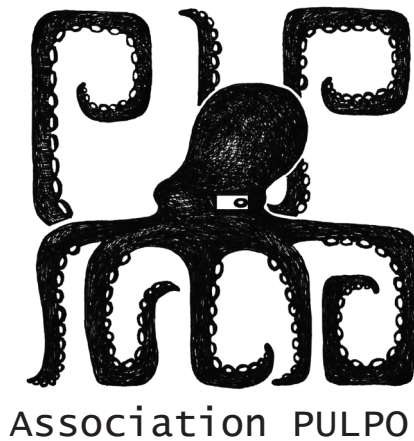




Procès-verbal-1. Première Séance de l'Association Pulpo

Date : Mercredi 22 janvier 2025

Lieu : Rue du Grenier 23

Heure : 17h30

En présence de :

- Vincent Dubuis
- Johanna Castellanos

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Accueil et introduction

Présentation des membres fondateurs : Vincent Dubuis (VD) et Johanna Castellanos (JC) se présentent. JC comme membre fondatrice de l'association Pulpo, secrétaire et trésorière et VD en tant que président de l'association. Ils relèvent que l'objectif principal de l'association est de promouvoir l'illustration à travers diverses formes de publications artistiques, en particulier des livres pour enfants, des bandes dessinées, et d'autres projets créatifs.

3. Gestion administrative et finances

3.1 Commande et réception des ISBN :

La discussion porte sur la commande des ISBN pour les futures publications de l'association. Le paiement est prévu pour le 23 janvier 2025, avec une réception estimée dans 3 à 4 jours ouvrables, soit d'ici la fin de la semaine prochaine (semaine du 27 janvier 2025)

3.2 Ouverture d'un compte bancaire – Les pour et les contre :

La question de l'ouverture d'un compte bancaire spécifique pour l'association est abordée. Afin d'avoir un suivi précis, il est décidé d'avoir un compte dédié.

3.4 Compte association chez Clientis Caisse d'Épargne :

JC mentionne que le compte proposé offre les avantages suivants :

Tenue sans frais, relevés mensuels détaillés, paiements nationaux et internationaux, et accès à l'e-Banking 24h/24.

Il est convenu de passer lundi 27.01.2025 pour obtenir des renseignements supplémentaires et, si nécessaire, procéder à l'ouverture du compte.

3.5 Montant des adhésions :

Après discussion, il est proposé de fixer un tarif d'adhésion de 20 CHF annuel pour les membres «standard» et de CHF 25.- pour les membres soutien. Les membres bénéficieront de 10% de rabais sur les sorties et les événements.

Notes : Les membres conviennent que la gestion financière doit être claire et accessible, afin d'assurer la transparence au sein de l'association.

4. Définition des objectifs et de la vision de l'association

But de l'association :

Les objectifs principaux de l'association sont rappelés : promouvoir l'illustration, publier des livres pour enfants et des bandes dessinées, et soutenir des projets artistiques créatifs en général.

Vision à long terme :

- La vision pour les cinq prochaines années inclut :
- La publication régulière d'ouvrages (illustrés ou non)
- La collaboration avec des artistes locaux et internationaux.
- La participation à des salons et expositions artistiques, ainsi que l'organisation d'événements culturels.
- La mise en place de diverses actions de médiation culturelle

5. Flexibilité dans les activités

5.1 Discussion sur les domaines d'activité de l'association :

La flexibilité de l'association dans ses activités est abordée. Bien que l'idée de l'association est d'être «tentaculaire» Dans un premier temps, afin de ne pas «s'éparpiller», il est décidé d'explorer les domaines suivants :

- **Édition :** Publier des livres, bandes dessinées, romans graphiques, catalogues, et autres œuvres littéraires.
- **Musique :** Produire des albums, organiser des concerts, et soutenir des musiciens indépendants.
- **Audiovisuel :** Créer des courts-métrages, documentaires ou animations.

5.2 Critères de sélection des projets :

Il est convenu de définir des critères de sélection pour chaque domaine d'activité.

Édition :

1. L'accent sera mis principalement sur les publications illustrées ou avec un impact visuel artistique
2. Pas de contenu de propagande ni de prosélytisme ou moraliste ni trop «orienté».

Musique :

L'idée est d'être ouvert à tous styles de musique en restant principalement axés sur la musique originale et expérimentale avec une identité propre. Pas de contenu de propagande ni de prosélytisme ou moraliste ni trop «orienté».

Audiovisuel :

Principalement des courts et moyens métrages, pas de de contenu de propagande ni de prosélytisme ou moraliste ni trop «orienté». pas de contenu publicitaire ou commercial, sauf dans un cadre culturel (teaser pour une pièce de théâtre par exemple..)

Ces critères seront basés sur la pertinence artistique, la faisabilité financière et la cohérence avec la vision de l'association.

5.3 Création de comités ou départements spécifiques :

La possibilité de créer des départements dédiés est discutée, avec l'idée de former un comité «édition», un comité «musique», et un comité «audiovisuel». La création de ces départements sera étudiée plus en détail lors des prochaines séances.

Néanmoins :

Édition :

JC sera la responsable et cheffe de projet du département. VD la secondera.

Musique:

VD sera le responsable et cheffe de projet du département. JC le secondera.

Audiovisuel :

Co-responsabilité entre JC et VD

Notes : L'idée d'une structure flexible permet de s'adapter aux opportunités créatives tout en maintenant un cadre organisé.

6. Autres points à discuter

6.1 Questions diverses :

Aucun autre point n'a été soulevé.

6.2 Fixation de la prochaine séance de l'Assemblée générale :

La date exacte sera décidée lors d'un échange par e-mail.

7. Clôture de la séance

La séance a été clôturée à 19h00. Un résumé des décisions prises a été fait :

1. Validation de l'ouverture d'un compte bancaire chez Clientis Caisse d'Épargne.
2. Commande des ISBN et au paiement prévu pour le 23 janvier.
3. Montant des adhésions en attente de confirmation.
4. Discussion sur la création de départements spécifiques (édition, musique, audiovisuel) et des critères de sélection des projets.

Les membres ont exprimé leur satisfaction quant à la progression des discussions et ont remercié chacun-e pour sa participation.

Fait à Rue Grenier 23,
2300 La Chaux-de-Fonds
le 22 janvier 2025.

Signatures :

Johanna Castellanos

Vincent Dubuis

